

Année 2015

Service Gens du Voyage

Rapport annuel d'activités
Accueil des gens du voyage

DEL 2016-048

Sommaire

Préambule

I.- Aire d'accueil permanente des Rogues

Page 2

1. Caractéristiques du site
2. Fréquentation 2015
3. Typologie des occupants
4. Tarifs
5. Travaux annuels

II. - Terrain d'accueil des grandes missions

Page 6

1. Caractéristiques du site
2. Missions été 2015
3. Tarifs et recettes associées
4. Travaux annuels

III. – Bilan financier

Page 8

Préambule

La Communauté de Communes du Talmondais est dotée d'une aire d'accueil permanente des gens du voyage, conformément au schéma départemental de la Vendée, ainsi que d'un terrain dédié à l'accueil des grands rassemblements estivaux.

Elle assure la gestion de ces installations depuis juillet 2007, date du transfert de la compétence de la commune de Talmont Saint Hilaire.

La Communauté de Communes gère ainsi cette compétence en lieu et place de ses 9 communes membres* et établit un rapport annuel sur ses activités.

Un exemplaire de ce rapport d'activités est transmis à chacune des communes membres. Celui-ci fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, selon l'article L5211-39 du C.G.C.T.

(: Avrillé, Le Bernard, Grosbreuil, Jard sur Mer, Longeville sur Mer, Poiroux, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Jard, Talmont Saint Hilaire)*

I. Aire d'accueil permanente des Rogues

1) Caractéristiques du site

Aire d'accueil réalisée en aout 2005 par la Commune de Talmont Saint Hilaire. Elle est située au lieu-dit « les Rogues » chemin du fief câlin sur la commune de Talmont Saint Hilaire.



Nombre d'emplacements : 10

Chaque emplacement dispose d'un sanitaire, d'une douche et d'un espace avec évier privatif.

Période d'ouverture : du 1^{er} janvier au 31 décembre avec deux périodes de fermeture annuelle de 2 semaines (en avril et décembre).

Soit 337 jours d'ouverture en 2015.

Jours et Horaires de permanence :

En basse saison : du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI			13h30	16H30
MARDI	09h00	12h30	13h30	16H00
MERCREDI	09h00	12h30	13h30	16H00
JEUDI	09h00	12h30	13h30	16H00
VENDREDI	09h00	12h30	13h30	16H00
SAMEDI	09h00	12H00		

En haute saison : du 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI			13h30	17H30
MARDI	8h30	12h30	13h30	17H30
MERCREDI	8h30	12h30	13h30	17H30
JEUDI	8h30	12h30	13h30	17H30
VENDREDI	8h30	12h30	13h30	17H30
SAMEDI	8h30	12h30		

Capacité d'accueil : nombre de jours d'ouverture * nombre d'emplacements
 = 337*10 = **3370 nuitées**

2) Fréquentation 2015

Taux d'occupation : nombres de nuitées / capacité d'accueil
 = 983/3370 = **29.17%** (contre 31.37% en 2014)

Comparatif du nombre de nuitées 2011 à 2015 :

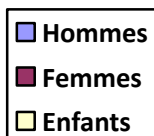
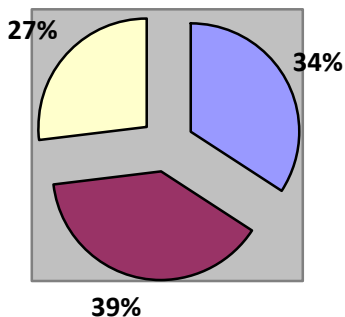
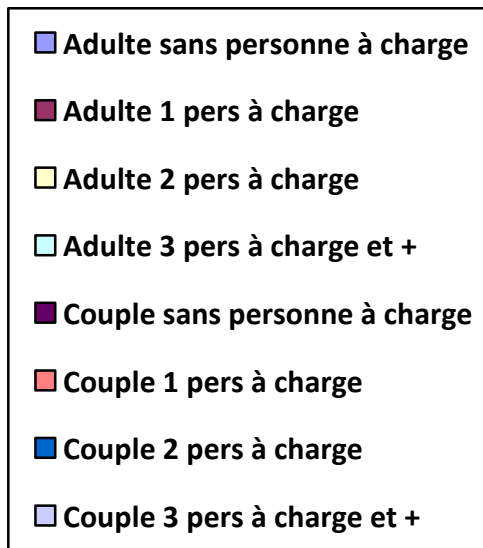
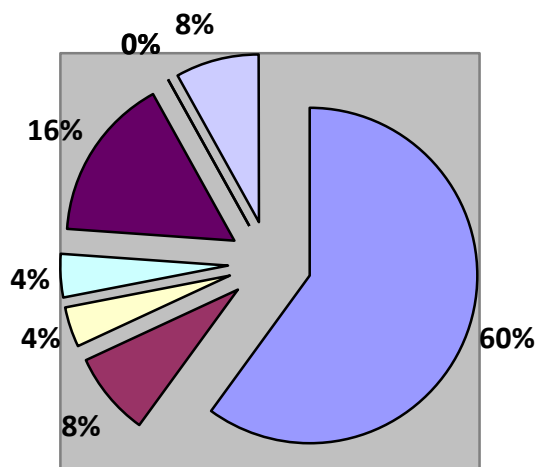
	2011	2012	2013	2014	2015
JANVIER	188	198	31	106	0
FEVRIER	188	188	114	28	22
MARS	267	93	79	124	77
AVRIL	0	0	0	0	62
MAI	108	135	270	164	93
JUIN	247	179	234	164	205
JUILLET	244	235	203	127	221
AOÛT	263	312	196	144	100
SEPTEMBRE	166	172	127	130	12
OCTOBRE	224	56	40	64	93
NOVEMBRE	168	30	34	0	66
DÉCEMBRE	155	31	62	0	32
TOTAL=	2 218	1629	1390	1051	983
				Δ = -68	

La tendance à la diminution de la fréquentation de l'aire, constatée depuis 2011, se confirme avec un tassement significatif en période hivernale.

3) Typologie des occupants

120 familles sont enregistrées dans la base de données du logiciel de gestion de l'aire d'accueil (100 familles en 2014). **46 ont effectivement séjourné sur l'aire en 2015.**

Composition des ménages :



Durée moyenne des séjours : **1 MOIS**

- 26% des personnes ont séjourné moins de 15 jours sur l'aire
- 74% entre 15 jours et 6 mois
- Aucune plus de 6 mois

Intervention de services extérieurs :

- Permanence des services sociaux le vendredi matin tous les 15 jours (assistante sociale dédiée aux gens du voyage). Elle se déroule dans la salle commune de l'aire d'accueil.
- Campagne de vaccination du Centre Hospitalier Départemental de la Roche sur Yon qui se déroule dans la salle commune de l'aire d'accueil.

4) Tarifs

Tarifs appliqués suivant délibération en date du 14 janvier 2011 :

- Caution 100€
- Emplacement : 2.50€ par jour et par emplacement
- Participation aux dépenses d'eau : 3.10€/m³
- Participation aux dépenses d'électricité : 0.25€ du KWh.

5) Travaux annuels

Travaux réalisés par entreprises :

- Remplacement d'un coffret électrique suite à un vol

Travaux réalisés en régie :

- Fermeture des derniers locaux afin d'abriter les appareils ménagers des voyageurs au niveau de l'évier extérieur,
- Nettoyage du site et de ses alentours,
- Contrôle de l'ensemble des appareillages et réseaux,
- Entretien des espaces verts : taille des arbustes, débroussaillage, plantations,
- Remise en peinture des bâtiments,
- Nettoyage de l'aire de dépôtage commune et évacuation,
- Détartrage des ballons d'Eau Chaude Sanitaire.

6) Bilan – rapport d'incidents

Lors de l'établissement de la déclaration annuelle, des défauts d'encaissement ont été mis à jour sur l'exercice 2015, conduisant à un contrôle de la régie de recette associée à cette activité.

II. Terrain d'accueil des grandes missions

1) Caractéristiques du site

Terrain de 4 hectares, mis à disposition sur la période du 15 juin au 15 septembre, situé au lieu-dit la Guenessière sur la commune de Talmont Saint Hilaire.



2) Fréquentation 2015

Les trois missions préprogrammées en début d'année n'ont pas eu de suite du fait du refus des pasteurs lors de la visite préalable du terrain.

Deux missions non prévues ont été acceptées :

- Mission VOISIN du 5 au 19 juillet : 120 caravanes
- Mission DOURLET du 26 juillet au 2 août : 50 caravanes

Un groupe familial (HIMAULT – 4 caravanes) a en outre été autorisé à stationner sur le terrain pour la période du 10 au 15 août.

3) Tarifs et recettes associées

Tarifs appliqués : 30€ par semaine et par caravane de vie suivant les dispositions de la convention adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2012.

Recette associée aux missions :

- Mission VOISIN : 2 000 € pour les deux semaines
- Mission DOURLET : 500 €
- Groupe HIMAULT : 120 €

Concernant les deux missions, les règlements n'ont pas pu être obtenus intégralement (refus des pasteurs d'acquitter le montant prévu dans la convention passée). Un titre exécutoire complémentaire, d'un montant de 1 000 € a ainsi été émis à l'encontre du pasteur S. VOISIN.

4) Travaux annuels

Mise en sécurité des branchements électriques par installation d'une seconde ligne souterraine et d'un second coffret de branchement.

Empierrement des entrées.

Nettoyage du terrain après chaque mission.

5) Bilan – rapport d'incidents

De nombreux incidents ont émaillé la saison 2015, notamment :

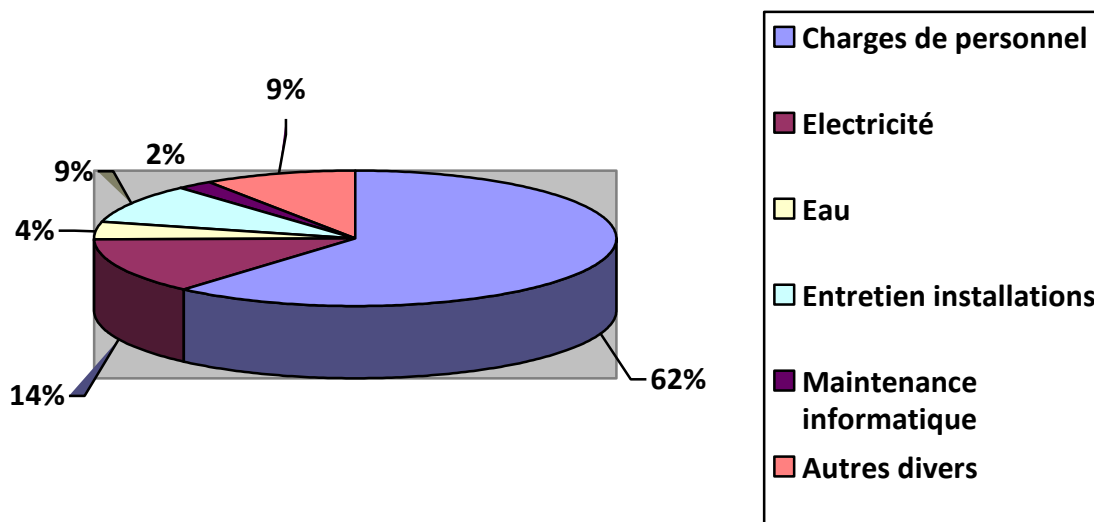
- Refus des groupes de régler la totalité du montant de la redevance d'occupation du terrain
- Dégradations des installations de la Collectivité
- Atteintes aux cultures sur les parcelles limitrophes, ayant occasionné une demande d'indemnisation de la part de l'exploitant agricole
- Intrusions répétées à la déchèterie attenante, ayant nécessité la fermeture du site au public à 2 reprises (intervention des forces de gendarmerie)

III. Bilan financier

1) Fonctionnement 2015 :

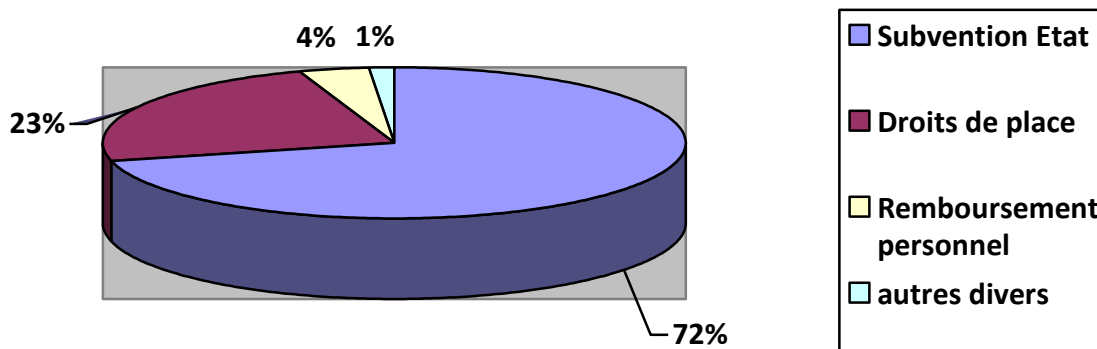
- Dépenses : 71 789 € (73 972€ en 2014)

Charges de fonctionnement



- Recettes : 35 537 € (41 484€ en 2014)
 - Dont frais de séjour (droit de place) : 8 341 €
 - 4 721 € au titre de l'aire d'accueil permanente
 - 3 620 € pour les grandes missions estivales

Recettes de fonctionnement



Soit une balance 2015 en fonctionnement de – 36 252 € (- 32 488€ en 2014).

2) Dépenses d'investissement 2015 :

- Travaux d'empierrement des entrées du site de la Guénessière : 7 020 €
- NB : travaux de confortement de la desserte électrique du site de la Guénessière (4 307 €) en section de fonctionnement

3) Perspectives 2016 :

Par décision du 14 octobre 2015, le Conseil communautaire a adopté une motion conditionnant l'ouverture du terrain de la Guénessière en 2016 à une harmonisation des tarifs à l'échelle départementale ainsi qu'un meilleur accompagnement dans la gestion des grandes missions estivales.